

Paul Barril, cofondateur du GIGN et impliqué dans plusieurs scandales d'état, est décédé à l'âge de 80 ans

Sud-Ouest, 21 octobre 2026

Paul Barril, qui avait été impliqué dans deux scandales de l'ère Mitterrand, puis mis en cause après le génocide du Rwanda, était malade depuis de longues années.

Paul Barril, cofondateur du GIGN, l'unité d'élite de la gendarmerie nationale, est décédé mardi soir à l'âge de 80 ans, a appris l'AFP mercredi auprès de ce groupe d'intervention.

Paul Barril, qui avait été impliqué dans deux scandales de l'ère Mitterrand – Irlandais de Vincennes et écoutes illégales de l'Élysée – puis mis en cause après le génocide du Rwanda, était malade depuis de longues années. Il avait confié en 2014 à l'AFP être atteint de la maladie de Parkinson. Ce traitement provoquait des périodes de confusion et a entraîné en juin 2014 un quiproquo avec une intervention de la police à son domicile car il était décrit comme « *retranché et armé* ».

Ceinture noire de karaté, parachutiste confirmé, nageur de combat, tireur d'élite, passionné d'armes et de gadgets antiterroristes, il participe en 1974 à la création du GIGN, sous la direction du chef d'escadron Christian Prouteau, dont il sera numéro 2,

puis brièvement n° 1 en 1982. Dès lors, il accumule erreurs et bavures.

Un mois plus tard, trois Irlandais, « *dange-reux terroristes* » selon l'Élysée, sont arrêtés à Vincennes par une équipe du GIGN menée par le capitaine. L'instruction judiciaire fait apparaître de graves irrégularités et les trois Irlandais seront libérés. Barril, accusé par un informateur d'avoir déposé armes et explosifs au domicile des Irlandais, échappera finalement à toute poursuite.

Gravement blessé à l'entraînement en 1983, il doit quitter le GIGN alors que l'affaire des Irlandais est devenue une affaire d'État. Sur sa demande, en 1984, il est mis en disponibilité de la gendarmerie pour cinq ans. Dans l'affaire des écoutes de l'Élysée, il fait partie des sept prévenus sanctionnés en 2005 par le tribunal correctionnel de Paris. Il écope de six mois d'emprisonnement avec sursis et de 5 000 euros d'amende pour recel de documents portant atteinte à la vie privée. Une peine confirmée en appel et en cassation.



Paul Barril s'était reconverti, dans les années 1980, dans la sécurité privée et la protection de personnalités et a conseillé différents chefs d'État, notamment en Afrique © Crédit photo : JACK GUEZ / AFP

Multiples affaires

Il s'était reconverti, dans les années 1980, dans la sécurité privée et la protection de personnalités et a conseillé différents chefs

d'État, notamment en Afrique, et plus particulièrement au Rwanda. Fin 2007, il passe un peu plus d'un mois en prison aux Baumettes à Marseille dans le cadre de l'enquête du cercle de jeux parisien Concorde. Il sera finalement relaxé. Mais c'est le génocide au Rwanda de 1994 qui lui vaudra sa plus grave mise en cause.

Paul Barril a été entendu à plusieurs reprises par le juge Marc Trévidic dans l'enquête française sur l'attentat d'avril 1994 contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, déclencheur des tueries (800 000 Tutsis et Hutu modérés massacrés).

Des ONG l'accusent de complicité et d'avoir fourni des armes aux génocidaires quelques semaines après le début des massacres, ce qu'il a toujours contesté.

Il est placé en 2020 sous le statut de témoin assisté mais les espoirs des parties civiles sont vite douchés par une expertise médicale concluant que la maladie de Paul Barril ne lui permet « *plus de soutenir ni audition ni confrontation* ». « *J'aurais bien finalement aimé finir tout simplement général de gendarmerie* », confiait-il en 2018 à *L'Essor*.